

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

CANTON DE LUNEL

M A I R I E
de
S A U S S I N E S
34160 Castries
Tél. 04.67.86.62.31
Fax: 04.67.86.44.27

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
Le : 15 Avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de M. Henry SARRAZIN, Maire.
Date de convocation du Conseil : 15 avril 2015

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11

Présents: MM, Monique MASDURAUD, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, William PELLECUIER, Isabelle MORONVAL, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Cathy VIGNE, formant la majorité des membres en exercice.
Henry SARRAZIN, maire, quitte la séance.
Absents ayant donné procuration: Jean-Michel MEUNIER à Yves SAVIDAN, Gérard ESPINOSA à Jean-Louis PONS.
Secrétaire de séance : William PELLECUIER

N°2015 - 04 - 04 - 20

Objet : M 49 - Approbation du Compte Administratif 2014.

M. le Maire quitte la séance et Monique Masduraud, 1^{ère} Adjointe, assure la présidence. Elle présente au conseil le Compte Administratif qui retrace les écritures de l'ordonnateur, conformes aux écritures du comptable, et dont les résultats s'établissent comme suit :

En Fonctionnement :	Emission de Recettes =	67.006,74 euros
	Emission de Mandats =	36.546,81 euros
	soit un excédent d'exercice de =	+30.459,93 euros
	et un résultat de clôture 2014 de =	+ 90.544,51 euros

En Investissement :	Emission de Recettes =	41.111,00 euros
	Emission de Mandats =	68.001,33 euros
	soit un déficit d'exercice de =	-26.890,33 euros
	et un résultat de clôture 2014 de =	- 12.204,34 euros

Elle invite le conseil à se prononcer sur le document.

Le conseil,
Où l'exposé de Mme la 1^{ère} Adjointe, et après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif
2014 pour la comptabilité M49.

Pour extrait, Saussines, le 16 avril 2015
Le Maire, Henry SARRAZIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20150416-2015-04-04-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015
Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Certifié exécutoire. Publié le : 17.04.2015
Le maire informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Montpellier dans le délai de 2 mois à
compter de la présente publication

